

## Demande de remboursement des dépenses et des indemnités

Nom :		Prénom :				
Objet :						
Lieu :						
Date :						
	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	TOTAL
<b>Déplacement</b>						
Kilométrage :	0,530 \$/KM					
	Hybride 0,530 \$/KM					
Déplacement (Taxi, train, autobus, autres)						
<b>Repas</b>						
Matin	14,75 \$					
Midi	23,00 \$					
Soir	28,40 \$					
<b>Hébergement</b>						
Hôtel	145,20 \$					
Hébergement privé	35,00 \$					
Autres frais ( <i>précisez</i> )	<i>* Pour frais de garde : voir la page 2</i>					
				Taux horaire	69,94 \$/h	
<b>Salaires (<i>précisez</i>) Taux (1 / 150e)</b>			Date	Nbre d'heures		
<b>Salaires (<i>précisez</i>) Demi taux (1 / 300e)</b>			Date	Nbre d'heures réelles	Heures réelles divisées par deux	
<b>Avis important : Les demandes ne seront traitées que si toutes les pièces justificatives sont jointes.</b>				<b>TOTAL</b>		
Signature :				Date :		

# Frais de garde

Nombre d'enfant	1	2	3	Par enfant supplémentaire
Avant-midi	11,5	17,25	22,75	5,95
Après-midi	11,5	17,25	22,75	5,95
Soirée – pour le travail après 18 h	17,45	22,75	28,2	5,95
Nuit – pour le travail après 24 h	23,05	33,95	47,35	5,95

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 11,50 \$ pour 1 enfant et de 5,95 \$ additionnels pour chaque enfant.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.